

## Ligue des droits de l'Homme

Section de Tours et d'Indre & Loire - 10, Place Neuve - 37000 Tours  
Tél - Répondeur - Fax : 02 47 37 09 72  
courriel : ldh.37@laposte.net  
site : <http://ldh.tours.free.fr/>



### LETTRE OUVERTE à M. PAUMIER et M. BRIAND Maires de Saint-Avertin et Saint-Cyr-sur-Loire

Tours le 30 avril 2011,

Messieurs les maires,

Nous venons d'être informés par certains de vos concitoyens de la mise en place du dispositif des « **voisins vigilants** » dans votre commune sur le modèle anglais « Neighbourhood Watch Trust ».

Des voisins zélés s'inscrivant auprès de la gendarmerie pour devenir « référents » et noter ce qui leur semble anormal. Des « voisins vigilants », structurés en réseau de façon hiérarchisée, ayant pour mission de rapporter chaque détail « anormal » aux services de police.

En clair, nous assistons à la mise en place progressive et sournoise d'un réseau de délation généralisé où tout le monde surveille tout le monde, où le soupçon l'emporte d'emblée sur la bienveillance.

Ne risque-t-on pas de voir les « voisins vigilants » évoluer vers des « milices de quartiers » ? Difficile de ne pas le redouter depuis la récente Loi d'Orientation et de Programmation pour la Performance de la Sécurité Intérieure, dite Loppsi 2, qui prévoit le renforcement des réserves de la police et de la gendarmerie par l'ouverture de la réserve civile de la police à des volontaires âgés de 18 à 65 ans pour différentes « missions de soutien aux forces de sécurité ».

Au-delà d'une institutionnalisation de la délation, nous voyons dans la mise en place d'un réseau communal de « référents », une atteinte aux libertés individuelles et à la vie privée. Mais le danger réside également dans l'accoutumance (comme pour la vidéo-surveillance, on habitue la population à être surveillée) et dans l'acceptation de ces pratiques par les citoyens. S'agissant d'un réseau communal, cette décision a-t-elle fait l'objet de débats au sein du Conseil Municipal, et la population en a-t-elle été informée officiellement ?

Sachez que ce type d'action n'a prouvé son efficacité ni en France, ni à l'étranger. Le directeur de recherches au CNRS, Philippe Robert, sociologue et auteur de *L'insécurité en France*, émet des doutes sur l'impact réel des « voisins vigilants ». Selon lui, la délinquance ne diminue pas en tant que telle, voire elle se déplace vers d'autres zones.

Enfin, ce n'est pas à la société civile de se substituer aux services de police. Ce système instaure une psychose de l'insécurité risquant de provoquer des dérives et des conflits de voisinage.

C'est pourquoi, vous l'aurez compris, nous nous indignons et nous vous informons de notre très forte opposition à de telles pratiques.

Veuillez agréer, Messieurs les Maires, l'expression de nos sentiments dévoués aux principes de Liberté, d'Égalité et de Fraternité qui fondent notre République.

Pour la section de Tours et d'Indre et Loire, le Président  
Sébastien Boche